

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT LÉON SUR L'ISLE

Procès-verbal du conseil municipal du mercredi dix-sept février 2021

L'an deux mil vingt et un, le mercredi dix-sept février, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Léon-sur-l'Isle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Gérard SAURIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 février 2021

Présents : Gérard SAURIN – Joël TARIS – Sandrine PEYROUNY – Marc MELOTTI - Nicole BONNET – Frédéric CELERIER- Marine NOUGEIN - Laetitia CHAUMARD – Maïté ZAUZERE – Stéphane RIDOUIN – Jacky PRIGENT – Benjamin REGONESI – Régis BONHOMME – Audric BERTAUX - Gérard QUEVAL.

Ont donné pouvoir :

- Vanessa COUDERC pouvoir à Laetitia CHAUMARD
- Emilie GARCIA pouvoir à Stéphane RIDOUIN
- Julie NAUDET pouvoir à Sandrine PEYROUNY
- Sandra DELAGE pouvoir à Gérard QUEVAL

Le quorum étant atteint, ouverture de la séance à 20h30.

Monsieur le Maire demande qu'un secrétaire de séance soit désigné. Monsieur Frédéric CELERIER, candidat, assurera cette fonction.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020

Le PV du conseil municipal du 16 décembre 2020 est **adopté à l'unanimité**.

2. Convention constitutive d'un groupement de commande entre la rde24/smde24 et la commune de Saint-Léon-sur-l'Isle

Le maire indique que le RDE24 a la compétence assainissement, la commune celle des eaux pluviales, il s'agit de signer une convention entre la commune et le RDE24 afin que ce dernier procède à un appel d'offres sur l'ensemble des travaux.

Adopté à l'unanimité

3. SDE24 – Travaux d'enfouissement du réseau télécom – 1^{ère} tranche - Cité nouvelle

Le maire explique que les travaux d'enfouissement de l'éclairage public sur la cité nouvelle par le SDE 24 pour la première tranche s'élèvent à 66 841,18 € HT (80 209,48 € TTC), ces travaux sont subventionnés à 55% soit 36 762,68 €, il reste donc 30 078 € à la charge de la commune. Il précise que les prochains travaux d'enfouissement ne seront subventionnés qu'à hauteur de 45% et que le réseau Télécom n'est pas subventionné du tout.

G. Queval dit qu'il avait demandé au SDE en conseil syndical une aide supplémentaire vu l'importance des sommes et qu'à priori il aurait eu un accord et qu'il faudrait se rapprocher du président du SDE afin de réitérer cette demande.

B. Régonesi indique qu'il y a des comptes-rendus de réunion et qu'il serait mieux de s'y rendre avec le PV correspondant.

Le maire veut bien faire la démarche tout en sachant maintenant que les subventions sont de 45% et que les accords oraux ne suffisent pas. Il précise que les luminaires ont été choisis. Il indique également qu'une erreur a été commise par rapport au premier devis qui était de 51 000€, il se trouve qu'il y en a pour 66 000€, l'entreprise ETPM réalisera gratuitement l'enfouissement des gaines de la fibre dans la cité nouvelle pour compenser cette erreur.

Adopté à l'unanimité

4. Vente terrain section AD 258 et AD 289 / route de la Biscuiterie à MONSIEUR SAVOYE

Le maire propose de vendre les parcelles AD 258 et AD 289 restant route de la biscuiterie à M SAVOYE, entreprise de constructions métalliques installée chez Monsieur Magne avenue de la République afin qu'il puisse y réaliser son entrepôt, un bassin de rétention est prévu à cheval sur ces 2 parcelles, le montant de la vente est de 5 € le M2. Le conseil autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette vente. Le Maire précise qu'un devis lui a été demandé pour la réalisation de l'escalier prévu à l'école.

Adopté à l'unanimité

5. Maintien du service public – Sauvegarde du bureau de poste

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a appelé le président de l'Union Des Maires de la Dordogne (UDM 24), M. Lamonerie, quant aux problèmes avec la poste et lui a demandé la rédaction d'une délibération sur la sauvegarde des bureaux de poste à envoyer à toutes les communes. Il indique également que le 15 mars une réunion est prévue entre l'UDM24 et la poste afin de demander un moratoire de 5 ans afin de ne plus rien modifier quant aux fermetures de bureaux ou diminutions d'horaires d'ouverture afin de prendre le temps d'étudier les possibles évolutions.

J. Taris remarque qu'il est un peu facile de se dédouaner pour l'UDM 24 après avoir tout signé sur la réorganisation des services publics.

B. Régonesi précise que si l'UDM 24 se positionne comme ça il est intéressant de voter cette délibération

Le maire propose donc de voter cette délibération et celle également de l'Union des Maires Ruraux.

Les 2 délibérations sont votées à l'unanimité.

6. Désignation des bénévoles volontaires collaborant à la protection de la forêt contre les incendies

Le Maire informe que la commune va proposer à la CCIVS des bénévoles volontaires collaborant à la protection de la forêt contre les incendies, la délibération sera à prendre par la communauté de communes car elle en détient la compétence.

Les quatre personnes sont citées.

7. Déclaration d'intention d'aliéner

Le Maire informe que la commune n'a pas exercé son intention d'aliéner sur une vente dans la commune.

8. Informations du Maire

Le Maire indique que le président du SDE 24 a transmis une motion que le syndicat doit adopté ce jour quant au projet Hercule, véritable démantèlement d'EDF, avec ouverture aux capitaux privés, menaces sérieuses sur les tarifs règlementés sur l'ensemble du territoire notamment les territoires ultramarins, il précise que l'on votera cette motion au prochain conseil municipal.

Il informe également que la fibre sera déployée à partir de mi 2021 et terminée fin 2022. L'armoire principale pour la vallée (Saint Astier, Saint Léon, Neuvic) sera installée en haut du boulevard Jean Jaurès.

Il précise également que l'ouverture du bureau de tabac devrait s'effectuer vers la fin du mois d'avril par 2 personnes venant du Gard.

La séance est levée à 21h40.

Le secrétaire de séance,
Frédéric CÉLERIER



